



Gestion de la santé dans les écoles de musique

Depuis 2008, l'ASEM et la Caisse de pension Musique et Formation soutiennent les écoles de musique dans leurs efforts de protection et de promotion de la santé du personnel enseignant. Des instruments spécifiquement conçus à leur intention sont présentés dans cette notice. Des professeurs de musique et des collaboratrices et collaborateurs en bonne santé et motivés sont un facteur essentiel pour la compétitivité et le succès économique des écoles de musique.

L'offre : une gestion globale de la santé fondée sur trois piliers

Le système de gestion de la santé (GSE) s'appuie sur un modèle éprouvé comprenant trois niveaux : prévention – intervention – intégration. Il est ainsi en accord avec différents aspects de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI).

1. Prévention : promotion de la santé

Des mesures spécifiques de prévention de la santé et d'aménagement de la place de travail permettent de préserver voire d'améliorer la santé des professeurs de musique et des autres collaborateurs de l'école. Dans le cadre de son offre de gestion de la santé dans les écoles de musique, l'ASEM fournit des informations et propose des stages de prévention pour présenter des idées et des programmes concrets en vue d'une application pratique. Il est également possible de présenter directement le système de promotion de la santé lors d'une réunion du corps enseignant de l'école de musique.

2. Intervention : gestion des absences avec des instruments efficaces

L'application web éprouvée *active time* permet d'intervenir rapidement et efficacement lorsque des problèmes de santé se dessinent chez des collaboratrices ou des collaborateurs. Grâce à un système dynamique de gestion des absences, la gestion de la santé peut être intégrée au niveau stratégique et organisationnel dans les processus de fonctionnement de l'école de musique.

Dans le cadre de sa fonction de service de coordination GSE, la société *active care ag* assure la gestion et la coordination des cas relevant du *case management*. Le service de coordination GSE conseille la direction et les enseignantes et enseignants des écoles pour toutes les questions concernant le contenu et le déroulement de la gestion des cas, et veille à leur traitement rapide.

3. Intégration : gestion des cas (*case management*)

La gestion des cas est une offre de soutien individuel qui vise à influencer positivement une situation de vie difficile et à atteindre une amélioration durable. Le gestionnaire des cas (*case manager*) offre un conseil compétent et peut fournir de précieux services dans

le cadre du suivi médical, professionnel, social et juridique. Les raisons de faire appel à une gestion de cas sont multiples et peuvent concerner aussi bien la vie privée que professionnelle.

Mise en œuvre et coûts

La gestion de la santé dans les écoles de musique et le soutien dans la gestion des cas sont proposés en collaboration avec des partenaires de longue date. Au besoin, les prestations éprouvées peuvent être adaptées en fonction des besoins individuels de l'école de musique.

Un partenaire compétent pour la mise en œuvre

La mise en œuvre opérationnelle de la gestion de la santé est assurée par les sociétés partenaires spécialisées :

active care ag:

Gestion des absences et service de coordination GSE

La société active care ag est un partenaire compétent spécialisé dans la gestion de la santé dans les entreprises (GSE), qui a développé une série complète de prestations. Elle collabore au niveau opérationnel dans le domaine de la gestion des absences et comme service de coordination GSE.

CP Musique et Formation :

Gestion des cas

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la CP Musique et Formation propose à ses assurés des prestations complémentaires pour prévenir les risques éventuels d'invalidité et les absences et incapacités de travail qui en découlent. Les personnes assurées sont suivies par une personne de confiance expérimentée d'un prestataire de services externe.

Des conditions avantageuses grâce au soutien financier de la Caisse de pension Musique et Formation

- L'offre de base avec la gestion des absences (y compris l'application web *active time*) est proposée gratuitement à toutes les écoles de musique rattachées à l'ASEM par l'intermédiaire d'une association cantonale. Les coûts de cette prestation sont pris en charge par la Caisse de pension Musique et Formation.
- Les écoles de musique qui souhaitent adapter l'application web *active time* en fonction de leurs besoins spécifiques peuvent obtenir les prestations correspondantes à des conditions préférentielles auprès d'active care ag.
- Pour les écoles de musique qui collaborent avec la Caisse de pension Musique et Formation dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la gestion des cas n'occasionne aucun coût.

- Si les écoles ont opté pour des solutions d'assurance ou de prévoyance externes ou que la gestion des cas est assurée par un autre prestataire, la question des coûts doit être clarifiée individuellement.

Contact

Votre interlocuteur pour les différents aspects de la gestion de la santé en entreprise :

Stratégie de GSE et assurance d'indemnité journalière en cas de maladie et assurance accident

ASEM Association suisse des écoles de musique

Dufourstrasse 11

4052 Bâle

Tél. 061 260 20 70

info@musikschule.ch

www.verband-musikschulen.ch

Prévoyance professionnelle

Caisse de pension Musique et Formation

Dufourstrasse 11

4052 Bâle

Tél. 061 906 99 00

info@musikundbildung.ch

www.musikundbildung.ch

Partenaire opérationnel du secteur GSE

active care ag

Maurerstrasse 6

8500 Frauenfeld

Tél. 052 213 66 66

info@activecare.ch

www.activecare.ch